

15. Juin 1784.

293

années, & dont la source est, dit-on, dans les conseils qu'il a donnés au Prince Statthouder : lesquels conseils le Prince s'étoit engagé de suivre à la lettre, en vertu, prétend-on, d'un acte passé entre lui & le dit seigneur duc en 1766. Pour faire tomber au néant cette calomnie, le Prince Statthouder s'est enfin décidé à rendre public ce fameux acte, qui est accompagné d'une lettre à Leurs Hautes-Puissances & d'une autre aux Etats de Hollande. A la lecture de cette piece, il est facile de se convaincre que le Prince ne s'est nullement engagé à suivre servilement les avis du duc, ni même à le consulter dans toutes les affaires, mais seulement quand Son Altesse Sérénissime jugeroit à propos de consulter les lumières du feldmaréchal : bien moins encore, qu'il s'y soit astreint par serment, mais au contraire le duc avoit prêté dans le tems serment de fidélité entre les mains du Prince, promettant sur sa conscience de diriger toujours ses conseils d'après les vrais intérêts du Statthouder, & le bien commun de l'Etat, sans aucune acception de personne. Il faut attendre maintenant l'effet que produiront ces pieces dans l'esprit des régens & du public.

*Missive de S. A. S. Mgr. le Prince d'Orange & de Nassau, Statthouder héréditaire, capitaine-général & amiral des Provinces-unies, aux Seigneurs Etats de Hollande & de West Frise. De la Haye, le 24 Mai 1784.*

Nous n'avons pas voulu manquer, suivant